St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
11 OCT. 2012
ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 octobre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel Tanner à Michel Bacconnier – Jean-Paul Morel à Pierre Augustin– Rahma Khadraoui à Alain Cacaly – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Sophie Baudouin à Isabelle Duret – Brigitte Pigeyre à Odile Bedeau de l'Ecochère – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à David Cicala
Absents : Bénédicte Krebs – Véronique Soriano – Grégory Estrems – Stéphane Jeannet – Franck Ferrante
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.10.08 23

OBJET : Créations d'emplois

Michel BACCONNIER, le maire, rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des postes à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire à compter du 1er octobre 2012 de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 21 heures hebdomadaires
Cet emploi recouvre les missions d'accueil et d'animation d'ateliers au sein de l'EPN (Etablissement Public Numérique) de la commune.

- 1 emploi d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet
Cet emploi, rattaché au sein du secteur jeunesse prévention du centre social de la commune, recouvre l'animation et la coordination du conseil municipal Enfant et Jeunesse (CMEJ) ainsi que du Point Information Accueil des Jeunes (PIAJ).

Il est également nécessaire d'apporter une **correction sur la délibération du 11 juin 2012** qui crée au 1er octobre 2012 un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et supprime un poste d'adjoint technique principal de 2ème précédemment créé par délibération du 19 novembre 2007.
La modification concerne la date d'effet de cet avancement qui doit être fixée au 1er janvier 2012 et non au 1er octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les créations de ces emplois et la modification de la délibération du 11 juin 2012.**

- **PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2012 :

Filière technique,

Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Grade d'Adjoint technique territorial de 2ème classe,
- ancien effectif : 24
- nouvel effectif : 25

Filière animation,

Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,
Grade d'Adjoint territorial d'animation de 1ère classe,
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 octobre 2012.
Publication et transmission en sous-préfecture le 10 OCT. 2012

Le Maire,

Michel BACCONNIER

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.